

## COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU MAIREDépartement de  
VAUCLUSE

N°2023/DEC/023

Arrondissement  
de  
CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

**Objet :**

Demande de subvention au titre de l'appel à candidature « Fonds vert » pour le passage en éclairage LED de terrains sportifs communaux

La commune de Camaret-sur-Aigues dispose de nombreux équipements sportifs.

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Commune a lancé une étude concernant les dispositifs d'éclairage de plusieurs des sites : terrains de football, de motoball, ainsi que les terrains de tennis.

Ces équipements sont utilisés par les clubs sportifs dans le cadre de l'entraînement et des compétitions durant une grande partie de l'année. Le terrain de motoball accueille aussi des manifestations communales ou extra-communales.

Aussi dans une démarche environnementale, d'économies d'énergie et de réduction des dépenses, la commune a décidé de procéder au remplacement des éclairages à lampes par des équipements LED.

Le coût global de ces travaux est estimé à 133.756,60 € HT.

Ce projet est éligible à l'appel à candidature dans le cadre du projet « Fonds vert » portée à la connaissance des communes de Vaucluse par un courrier de Madame la Préfète du département de Vaucluse en date du 3 février 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2020/DELIB/051 du 23 septembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire pour demander l'attribution de subvention à tout organisme financeur dans la limite de 214.000€,

Vu le plan de financement prévisionnel :

| Montant des travaux en € HT |            | Recettes en €                 |                  |
|-----------------------------|------------|-------------------------------|------------------|
| Travaux                     | 133.756,60 | Commune de Camaret-sur-Aigues | 63.756,60 (48 %) |
|                             |            | Etat (Fonds vert)             | 70.000,00 (52%)  |
| TOTAL                       | 133.756,60 | TOTAL                         | 133.756,60       |

## DECIDE

**Article 1 :** de solliciter auprès de Madame la Préfète de Vaucluse une subvention à hauteur de 70.000,00€ au titre de l'appel à candidature dans le cadre du projet « Fonds vert » pour la réalisation du projet décrit ci-dessus

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal d'Orange sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** Cette décision sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse au titre du contrôle de légalité.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Camaret-sur-Aigues, le 31 mars 2023

Philippe de BEAUREGARD  
Maire



Acte certifié exécutoire  
Dès sa réception en  
Préfecture le : 31 MARS 2023  
Et/ou sa publication le : 31 MARS 2023

